

DOSSIER 1^{ère} INSCRIPTION

ECOLE, RESTAURATION SCOLAIRE

Documents obligatoires à fournir pour chaque enfant

- Fiche d'inscription scolaire
- Fiche d'inscription au restaurant scolaire
- Fiche de renseignements mairie pour l'ALAE
- Autorisations diverses
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie du carnet de santé faisant apparaître les vaccinations si l'enfant est né avant le 1^{er} janvier 2018 **OU** attestation médicale si l'enfant est né après le 1^{er} janvier 2018
- Attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire où figurent le nom et le prénom de l'enfant
- Copie intégrale du livret de famille

Au cas par cas

- En cas de séparation, copie du jugement concernant la garde de l'enfant
- Protocole d'Accord Individualisé (PAI) si nécessaire ou certificat médical et ordonnance en cas de prescription médicale
- Autorisation sortie du bus scolaire **et** autorisation du Maire de la commune de résidence (pour les élèves de Rebigue et Mervilla)
- Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement

Pour les dossiers d'inscription ALAE, veuillez-vous rapprocher de Barbara LOGGIA dès la rentrée scolaire



FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

ELEVE :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : ___/___/___ à _____ (Commune et département)

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Classe : _____

RESPONSABLES LEGAUX :

MERE : Nom de jeune fille _____ Autorité parentale : Oui Non

Nom marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Courriel : _____

PERE :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorité parentale : Oui Non

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Courriel : _____

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

Autorité parentale : Oui Non Lien avec l'enfant : _____

Organisme : _____

Personne référente : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES :

ALAE matin : Oui Non – Restaurant scolaire : Oui Non – ALAE soir : Oui Non

Transport Scolaire : Oui Non

Date et signature





République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

FICHE D'INSCRIPTION au restaurant scolaire Pour l'année 2022/2023

Je soussigné(e) : (Père, mère ou tuteur) : _____

N° Tél père: _____ N° Tél mère: _____

demande l'inscription de mon enfant :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

CP/ Ville : _____

Classe : _____

afin de lui permettre de prendre ses repas au restaurant scolaire, tous les :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Cocher la (les) cases correspondante(s)

et ce, dès le premier jour de la rentrée **Ou** à partir du (préciser la date):

J'atteste que mon enfant n'a pas d'allergies alimentaires, à défaut, j'atteste avoir fourni le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant.

Je souhaite une éviction alimentaire pour mon enfant (si oui, laquelle) :

Pour toute modification relative à l'inscription ci-dessus, **je m'adresse à la Mairie, avant le mardi 17h00, pour une prise en compte la semaine suivante sur l'adresse mail mairie notée en bas de page.**

Si votre enfant est inscrit à la restauration, il sera automatiquement inscrit à l'ALAE sur la pause méridienne. Merci de bien vouloir compléter le fiche d'inscription correspondante.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE et m'engage à me conformer à son contenu.

Date et signature





FICHE DE RENSEIGNEMENTS MAIRIE

Pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E.) pour l'année 2022/2023

FREQUENTATION ENVISAGEE (Merci de cocher les cases correspondantes)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin de 7 h 45 à 8 h 35					
Midi	<i>si votre enfant est inscrit à la restauration, il sera automatiquement inscrit à l'ALAE sur la pause méridienne</i>				
Soir de 15 h 45 à 17h15			/		
Soir de 17h15 à 18 h 30			/		

Nom de l'enfant: _____ Prénom de l'enfant: _____
Classe : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
CP/ Ville: _____

Renseignements concernant la famille :
Fratrie (Prénom, Nom, Classe):

Parent 1 : Père, Mère, Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

NOM Prénom : _____
Adresse si différente de celle l'enfant : _____
Téléphone Portable : _____ Profession : _____

Parent 2 : Père, Mère, Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

NOM Prénom : _____
Adresse si différente de celle l'enfant : _____
Téléphone Portable : _____ Profession : _____

.....

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir respecter les horaires de fermeture de l'ALAE (18h30) afin de ne pas perturber l'emploi du temps du personnel municipal.

Si vous êtes *exceptionnellement* retardé(e), vous êtes prié(e) de bien vouloir prévenir Barbara au 06.71.87.87.22 ou à l'école de Vigoulet-Auzil au 05.61.73.38.83. Merci

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE et m'engage à me conformer à son contenu.

Date et signature





Je soussigné (e)

.....

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorise N'autorise pas *

Mon enfant..... à être photographié(e) et / ou filmé(e) lors des activités scolaires et périscolaires ainsi que la diffusion de ces photos ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions, dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle pour une durée indéterminée.

AUTORISATION DE SORTIE DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS

Autorise N'autorise pas *

Mon enfant..... à participer aux activités et sorties organisées au sein et à l'extérieur du site scolaire et à utiliser les moyens de transports pour s'y rendre.

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER MON ENFANT EN CAS D'EMPECHEMENT DES PARENTS

Personne 1: NOM Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :

Personne 2: NOM Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :

Personne 3: NOM Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :

Personne 4: NOM Prénom:.....
Lien avec l'enfant: Téléphone :

Fait à le.....

Signature :

* Rayer la mention inutile





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MÉDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

La loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 a modifié l'obligation vaccinale. Elle est élargie pour les enfants nés à partir du 1/01/2018. Le calendrier vaccinal a donc été mis à jour. Désormais **11 vaccins sont obligatoires.**

Ainsi pour inscrire vos enfants à l'école nous vous demandons une **attestation médicale** qui confirme la vaccination contre :

- Diphtérie
- Tétanos
- Polio
- Coqueluche
- Pneumocoque
- Hémophilus influenzae
- Méningocoque C
- Hépatite virale B
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole



PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT A LA SORTIE DU BUS SCOLAIRE

Ce document ne s'adresse qu'aux élèves de **Mervilla et Rebigue** qui prennent la navette scolaire du Conseil départemental. Cette autorisation est destinée à l'accompagnateur du bus et vient en complément de l'inscription à effectuer sur le site internet du Conseil départemental : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

Je soussigné(e) Mme – Mr _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Nom Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

Nom Prénom - 1 _____ Téléphone _____

- 2 _____ Téléphone _____

- 3 _____ Téléphone _____

- 4 _____ Téléphone _____

Prendra les transports scolaires : (cocher les cases correspondantes)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>				
Midi	<input type="checkbox"/>				
Soir	<input type="checkbox"/>				

Désignation de l'arrêt où l'enfant doit monter ou descendre du bus

Arrêt de bus : _____

Fait àle
Signature des parents ou du représentant légal :





REGLEMENT INTERIEUR

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)

1 - Règles générales

L'ALAE et le restaurant scolaire sont ouverts à tous les enfants fréquentant l'établissement scolaire. Ils ne revêtent **aucun caractère obligatoire** et sont gérés directement par la Mairie.

Le présent règlement est remis aux parents en début d'année scolaire. Dès lors où votre enfant est inscrit, vous approuvez ce règlement.

2 - Heures d'ouverture

Le restaurant scolaire fonctionne avec un ou deux services de 11h45 à 13h20.

Les horaires de l'ALAE sont du lundi au vendredi de **7h45** à 8h35, de 11h45 à 13h20 et de 15h45 à **18h30**,

Le mercredi de **7h45** à 8h35 et de 11h45 à **12h15**.

Dans le cadre de l'ALAE du soir, les enfants se verront proposer des activités, après un temps libre d'environ 30mn. Les parents devront récupérer leurs enfants soit avant ce temps libre, soit après les activités afin de ne pas perturber celles-ci.

Dans la mesure du possible, des activités différentes seront proposées en fonction des tranches d'âge.

3 - Inscription à l'ALAE et/ou à la cantine

Rappels : ► extrait du règlement intérieur de l'Ecole : « Les enfants ne restant pas à la cantine doivent être repris au plus tard à 11h45. Il n'est pas possible de récupérer un enfant à l'école juste après le repas de midi à la cantine, (sauf raison exceptionnelle) », ni d'amener un enfant à la cantine, à midi, s'il est absent le matin. De même, hors temps scolaire, les enfants ne doivent pas circuler dans les couloirs et les classes, sans autorisation.

4 - Annulation des repas

L'inscription est annuelle. Pour toute modification, il vous est recommandé de la signaler en Mairie à mairie.vigoulet-auzil@orange.fr au plus tard le mardi 17h00, pour prise en compte la semaine suivante. Concernant une absence supérieure à 3 jours, liée à une maladie, il y a lieu d'informer la Mairie au plus tôt et fournir un certificat médical, les 3 premiers repas sont dus.

5 – Modalités de paiement

Prix du repas à ce jour : 4.12€ (sous réserve de modification tarifaire).

6 - Règles de vie à respecter durant les temps d'ALAE et de cantine

L'ALAE et le restaurant scolaire étant des lieux collectifs, des règles de vie en communauté s'appliquent pour assurer le bon fonctionnement et le bien-être de tous ses acteurs et bénéficiaires :

- Respect mutuel entre les enfants et les adultes (se parler poliment, parler sans crier, ne pas se bousculer, ne pas être violent, ...)
- Respect du matériel (ne pas renverser les chaises, prendre garde à la vaisselle, conserver les jeux en bon état et les ranger en fin d'activité, ...)

- Respect de la nourriture (ne pas jeter ni gaspiller la nourriture, garder la carafe d'eau et le pain propres pour ses camarades, goûter et redemander poliment une ration supplémentaire si on le désire, ...)
- Respect de la propreté des lieux et de l'hygiène (se laver les mains avant le service, ne pas jeter la nourriture par terre, ne pas remettre les aliments dans le plat, utiliser les poubelles, ...)
- Respect des règles de sécurité,
- Respect des horaires

LA CANTINE N'EST PAS UNE SALLE DE JEUX,
LA COUR N'EST PAS UN LIEU OU ON SE BAT,
LA RECREATION EST UN MOMENT DE DETENTE

7 – Hygiène

Le suivi de l'hygiène est assuré par des contrôles bactériologiques sous forme d'analyses communiquées par les agents de l'Etat au service de restauration scolaire, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

8 – Fonctionnement et discipline

- * Un moment de calme sera demandé aux enfants, avant d'entrer à la cantine, au début et à la fin du repas.
- * Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, chacun est responsable du rangement de la table à la fin du service. L'eau et le pain doivent être demandés au personnel sans crier et sans se lever.
- * La feuille de liaison:

En cas de manquement aux règles énoncées ci-dessus, les mesures suivantes peuvent être appliquées de manière graduée et les parents seront informés par le biais de cette feuille de liaison qui sera retournée signée par les parents.

- Nettoyer si salissure, réparer ou remplacer si dégradation (en cas d'impossibilité d'identifier le responsable, toute la table est associée à la réparation).
- Etre placé à une autre table, pour le service en cours voire pour une période déterminée,
- Etre changé de service,
- Si un comportement inadapté persiste, convoquer l'enfant et ses parents à la Mairie, en présence du personnel concerné. Une sanction pourra alors être prononcée pour l'enfant. Celle-ci pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire de la cantine et/ou de l'ALAE.

Ces règles ont pour but d'améliorer les rapports entre les enfants tout en établissant un climat de respect et de courtoisie avec les adultes. Merci de respecter ce règlement intérieur de la même façon que le règlement de l'Ecole. Merci de respecter les horaires pour le personnel communal qui continue son service après l'ALAE.

Les parents et responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE.

9 – Contacts :

- Ecole : 05.61.73.38.83 - ce.0311060j@ac-toulouse.fr
- ALAE : 06.71.87.87.22 - alaevigoulet@gmail.com
- Mairie : 05.61.75.60.19 – mairie.vigoulet-auzil@orange.fr

DOCUMENT A CONSERVER